



Suspension de permis suite à un contrôle salivaire positif

Par **juchampa**, le **17/07/2020** à **01:23**

Bonjour

Suite à un contrôle salivaire positif à la cocaïne et opiacés, les gendarmes m'ont fortement déconseillé de faire un test sanguin à l'hôpital, sur le PV il n'y a donc aucun taux comme cela se fait pour l'alcool et le thc...de plus ils m'ont rendu mon permis après a peine 48h car ils n'avaient pas envoyé le test dans le temps imparti dans cette procédure...du coup je me demandais si il n'y avait pas là un vice de procédure ??? Enfin lors du jugement avec le délégué du procureur de la République du TGI de Nantes ont ma dit qu'il fallait faire la demande de conseil auprès d'un avocat avant le jugement, que c'était a moi de me renseigner sur le net...si j'avais su j'aurais pris un avocat commis d'office bref tout cela m'a été très mal expliquer et appartement je ne peux qu'accepter le PV car si je conteste je peux prendre une décision plus sévère encore...bref est ce que le première rdv téléphonique est gratuit comme ils me l'ont dit au tribunal ???

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **youris**, le **17/07/2020** à **09:57**

bonjour,

juste une remarque, en matière de contrôle de stupéfiants, connaître le taux n'a aucune importance, ce n'est pas comme l'alcool, il suffit que le test soit positif, il n'y a pas de tolérance.

conduisiez-vous lors de contrôle ?

vous saviez quand même que la consommation de produits stupéfiants est interdite §

salutations